
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 07 DEC 2017

DIRECTION
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 017 - 1336 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Un concours direct inter –Etats d'entrée à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (I.F.O.R.D) de Yaoundé pour l'obtention d'un Master professionnel en Démographie est ouvert les 21 et 22 février 2018 dans le centre unique de Ouagadougou, au titre de la session de 2018.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé par le Conseil d'Administration de l'Institut.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature au concours, les candidats des deux sexes, remplissant les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé et titulaires de l'un des diplômes suivants :

Concours de type A :

- Licence en Démographie
- Licence en Géographie
- Licence en Sociologie
- Licence en Anthropologie
- Tout autre diplôme reconnu équivalent

Concours de type B :

- Diplôme d'Ingénieur des travaux statistiques
- Licence en Sciences économiques
- Licence en Mathématiques
- Licence en Statistique
- Licence en Informatique
- Tout autre diplôme reconnu équivalent

Les dossiers de candidature sont reçus au période, jours, heures et lieu ci-après :

Période : du 12 au 22 décembre 2017 ;

Jours de réception : du lundi au samedi ;

Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;

Lieu de réception : Institut National de la Statistique et de la Démographie, sis à Ouaga 2000.

Les candidats déjà admis à un concours de la fonction publique depuis plus d'un (01) mois ou en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par le concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite timbrée à 200 francs (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale ;
- Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ;
- Une photocopie légalisée du diplôme requis ;
- Une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
- Deux (02) photos d'identité ;
- Un certificat de visite et de contre-visite timbré à 300 francs (timbre fiscal) ;
- Un curriculum vitae saisi, daté et signé du candidat ;

Les dossiers seront complétés en cas d'admission.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours sont les suivantes :

Epreuves	Durée
Epreuve commune de culture générale	4 heures
Mathématiques A et B	4 heures
Probabilités et statistiques A et B	4 heures

Les candidats sont informés que l'admission au concours ne donne pas droit à une bourse. L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation de la CNIB ayant servi au dépôt du dossier de candidature.

L'appel des candidats est fixé à 7 heures le jour de l'administration des épreuves.

Le lieu de déroulement des épreuves sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE